



Loyer impayé - appel à l'employeur

Par Guillaume6895

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'obtenir un avis. Je suis étudiant en alternance dans le domaine de la gestion de fortune auprès d'une grande banque française.
Depuis le confinement j'ai quitté mon appartement à Paris (que je paye environ 900? par mois) pour aller en Province chez mes parents le temps du confinement en Alsace.

En ce début de mois, je n'ai pas payé le loyer de ce mois ci. Ce matin, la propriétaire m'a appelé sur le téléphone mais je n'ai pas répondu à son appel puis m'a laissé un message vocal.
Quelques instants plus tard, je reçois un mail en copie. Ce mail avait été envoyé à mon responsable d'alternance. Mail que voici :

<ital>"Bonjour Monsieur,

Je vous remercie du temps que vous avez bien voulu m'accorder lors de notre conversation téléphonique pour le contrôle de référence employeur.

J'ai bien pris note que M. XXXXX est actuellement en poste dans votre service et qu'il n'est ni démissionnaire ni en chômage partiel.

Bonne journée,
Cordialement,
XXXXXXXXXXXX
"</ital>

Cette propriétaire a t'elle le droit de faire cela ? Puis je porter plainte ?
Je trouve que cela nuit énormément à ma réputation ... d'autant plus que ce n'est pas comme si je n'avais pas payé le loyer depuis très longtemps, nous sommes à peine le 20 du mois...

D'avance je vous remercie pour vos contributions :-)

Bien cordialement,

Guillaume

Par Guillaume6895

Je viens de trouver cela. Qu'en pensez vous?

Toute communication d'informations personnelles à un tiers peut constituer une atteinte à la vie privée.

Il a d'ailleurs été jugé que le bailleur qui communique à l'employeur du locataire le montant des loyers impayés porte atteinte à la vie privée (Cass. 1re civ., 12 oct. 1976 : JCP G 1978, II, 18989).